



Inscriptions, réinscriptions et réintégrations Année universitaire 2023-2024

Il est porté à la connaissance de tous les étudiants du département **ajournés en L1, L2, L3, M1 et M2 (2022-2023)** et ceux ayant bénéficiés d'un **congé académique (2022-2023)**, que les opérations de réintégrations sont programmées du **25/07/2023** au **26/08/2023** en ligne via le lien ci-dessous :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSe1VV5LjQoYh8hpxwX46TbmF4pTGsfIjq3eQici29fwOvw0fw/viewform?usp=pp_url

Dossier à fournir :

- Demande manuscrite de réintégration destinée au chef du département
- Copie scannée des relevés des notes
- Copie scannée de la décision du congé académique